

# Placement garanti Sélection Québec

Terme : 5 ans



**Desjardins**  
Gestion de patrimoine  
PLACEMENTS • INVESTISSEMENTS

Coopérer pour créer l'avenir

## APERÇU

Le Placement garanti Sélection Québec est idéal pour diversifier votre portefeuille. Il investit dans des entreprises québécoises reconnues et verse un rendement garanti à l'échéance.

- Capital garanti à 100 % à l'échéance
- Couvert par l'assurance-dépôts<sup>1</sup>
- Possibilité de conversion ou de rachat sous certaines conditions
- Versement des intérêts à l'échéance
- Admissible aux régimes enregistrés
- Si le placement n'est pas enregistré, imposition annuelle du rendement garanti<sup>2</sup> et imposition à l'échéance du rendement variable
- Aucuns frais de gestion
- Admissible au calcul de ristourne de la caisse

| Indications de rendement                 | 1 000 \$ et plus |
|------------------------------------------|------------------|
| Rendement annuel composé garanti minimal | 0,40 %           |
| Rendement annuel composé maximal         | 2,20 %           |
| Rendement cumulé garanti minimal         | 2,00 %           |
| Rendement cumulé maximal                 | 11,50 %          |
| Taux de participation                    | 100 %            |

| Dates clés            |                                  |
|-----------------------|----------------------------------|
| Période de vente      | 26 septembre au 26 novembre 2016 |
| Émission du placement | 14 décembre 2016                 |
| Échéance du placement | 14 décembre 2021                 |

Le taux de participation représente le pourcentage du rendement des titres de référence qui est versé au détenteur à l'échéance. Les rendements indiqués tiennent compte du taux de participation.

La caisse est l'émetteur du placement.

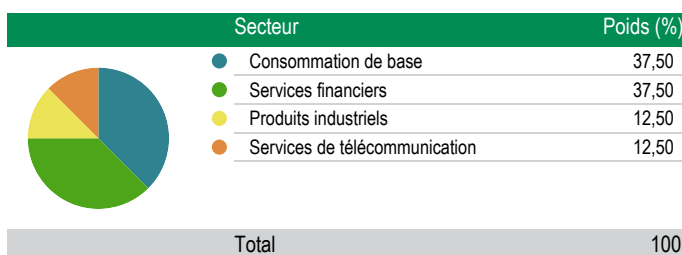
<sup>1</sup>Pour en connaître davantage sur la protection de l'assurance-dépôts, veuillez consulter [lautorite.qc.ca](http://lautorite.qc.ca).

<sup>2</sup>Incluant l'intérêt payé avant la date d'émission.

## COMPOSITION DU PLACEMENT

Le panier est composé de 8 entreprises québécoises. Chaque société occupe le même poids dans le panier qui est réparti comme suit :

| Société                     | Secteur               |
|-----------------------------|-----------------------|
| Banque Nationale du Canada  | Services financiers   |
| BCE Inc.                    | Services de télécomm. |
| CN (Cie des chemins de fer) | Produits industriels  |
| Groupe Jean Coutu           | Consommation de base  |
| Industrielle Alliance       | Services financiers   |
| Metro Inc.                  | Consommation de base  |
| Power Corporation du Canada | Services financiers   |
| Saputo Inc.                 | Consommation de base  |



## CE PLACEMENT ME CONVIENT-IL ?

Ce placement pourrait vous convenir si vous :

- désirez protéger votre capital ;
- souhaitez diversifier votre portefeuille ;
- avez un horizon de placement de 5 ans ou plus ;
- ne planifiez pas retirer votre argent avant l'échéance ;
- acceptez de renoncer à une portion du rendement garanti offert par une épargne à terme traditionnelle pour bénéficier d'une possibilité de rendement supérieur.

## QUELLE EST LA DIFFÉRENCE AVEC UNE ÉPARGNE À TERME TRADITIONNELLE ?

Exception faite du rendement garanti, ce placement diffère d'une épargne à terme traditionnelle parce qu'il ne procure pas un rendement déterminé à l'avance.

**Le rendement du placement est fonction de l'appréciation des titres de référence et ne peut être connu qu'à son échéance.**

## COMMENT LE RENDEMENT EST-IL CALCULÉ ?

Jusqu'à l'émission, votre placement produit des intérêts de 0,75 % par année.

Entre la date d'émission et la date d'échéance, le rendement est déterminé en fonction de la variation des cours de référence, jusqu'à un maximum de 11,50 %.

Afin de réduire l'effet d'un éventuel repli des marchés, nous prenons en compte la moyenne des lectures mensuelles des cours pendant les 3 derniers mois du terme

| Si le rendement cumulé des titres à l'échéance du placement | le taux d'intérêt                   |
|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| est inférieur à 2,00 %                                      | s'élève à 2,00 %                    |
| varie de 2,00 % à 11,50 %                                   | correspond au rendement cumulé réel |
| est supérieur à 11,50 %                                     | s'élève à 11,50 %                   |

Ce placement ne donne pas droit aux dividendes versés sur les titres de référence.

Pour tous les détails du calcul du rendement, veuillez lire la convention de placement.

**Le rendement variable est basé sur l'évolution du cours des titres de référence et pourrait être nul à l'échéance. Toutefois, ce placement verse un rendement garanti et votre capital est toujours garanti à l'échéance.**

## COMMENT SUIVRE L'ÉVOLUTION DE MON PLACEMENT ?

Vous pouvez utiliser l'outil Suivi dynamique du rendement des placements garantis liés aux marchés en ouvrant une session dans AccèsD, section Épargne et placements, ou en consultant [desjardins.com/suivirendement](https://desjardins.com/suivirendement). L'information sur le rendement est présentée à titre indicatif seulement. Le rendement de votre placement est aussi inscrit sur votre relevé de compte mensuel Desjardins, à titre indicatif. Le rendement du placement n'est connu qu'à son échéance.

## QUE SE PASSE-T-IL À L'ÉCHÉANCE DE MON PLACEMENT ?

Peu avant l'échéance de votre placement, vous recevrez un avis par la poste ou via AccèsD. À l'échéance, à moins d'instructions contraires de votre part, votre placement sera automatiquement réinvesti dans un produit de nature et de terme similaires.

## EST-IL POSSIBLE DE RACHETER MON PLACEMENT AVANT L'ÉCHÉANCE ?

Une fois par année, à partir de la 3<sup>e</sup> année de détention, vous pouvez décider de convertir votre placement dans un autre placement garanti lié aux marchés. Vous pouvez aussi le racheter. À votre demande, la valeur approximative de conversion ou de rachat vous sera communiquée. Veuillez consulter la convention de placement pour en connaître les modalités.

**Lors de la conversion ou du rachat, la valeur peut être inférieure au capital investi. Cette valeur n'atteint jamais le maximum possible à l'échéance.**

## QU'ARRIVE-T-IL EN CAS DE PERTURBATION DES MARCHÉS ?

La caisse détermine, à sa seule discrétion, les mesures appropriées à prendre dans les circonstances. Par exemple, en cas d'arrêt des transactions effectuées sur les marchés boursiers, la caisse pourrait décider de reporter la date à laquelle le niveau de l'indice de départ du placement est pris en compte.

## ET SI JE CHANGE D'IDÉE ?

Vous avez un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de votre convention de placement, par la poste ou via AccèsD, pour demander à votre conseiller d'annuler votre placement.

## RENSEIGNEMENTS

Pour vous procurer ce produit ou pour obtenir plus d'information :

- visitez [desjardins.com/pglm](https://desjardins.com/pglm) ;
- ouvrez une session dans AccèsD ;
- communiquez avec votre conseiller Desjardins ;
- composez le 514 CAISSES ou le 1 800 CAISSES.

## PRIX ET DISTINCTIONS



Meilleur distributeur, Canada

Meilleur distributeur de produits à capital protégé, Amériques

L'investisseur devrait lire la convention de placement avant d'investir. Elle peut être consultée sur [desjardins.com/pglm](https://desjardins.com/pglm).

Le présent document n'est fourni qu'à titre indicatif. En cas de divergence entre ce document et la convention de placement, cette dernière prévaut.